

Séance publique du 12 juin 2006

Délibération n° 2006-3464

commission principale : finances et institutions

objet : **Individualisation d'autorisation de programme 2006 - Bâtiments domaine affecté - Centre d'échanges de Lyon-Perrache**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre des opérations liées aux autorisations de programme maintenance et renouvellement- AP10- il est proposé chaque année un programme de travaux sur bâtiments et d'acquisitions de matériels. Le présent rapport concerne :

L'opération globalisée 2006 centre d'échanges de Lyon-Perrache - opération à créer : 250 000 €

Le pôle finances a souhaité, pour fin 2006, un audit sur l'ensemble des équipements et installations techniques du Centre d'échanges (datant de l'origine du bâtiment : 1976) en vue de l'établissement d'un programme pluriannuel de renouvellement ou de mise en conformité de ces équipements vétustes et non-conformes ainsi qu'un projet de travaux d'embellissement (végétalisation des terrasses).

Dans l'attente, il est impératif d'assurer le bon fonctionnement du bâtiment et la sécurité des usagers.

Pour 2006 il est prévu :

- acquisition de matériels - centre d'échanges de Lyon Perrache	30 000 € TTC
- travaux sur les toitures terrasses du Centre d'échanges	50 000 € TTC
- achat de portes automatiques	14 000 € TTC
- remplacement du système de vidéo surveillance	20 000 € TTC
- changement de la centrale d'air desservant la salle Marius Mermillon et des bureaux du niveau 4	38 000 € TTC
- changement des tapis de marches des escaliers mécaniques et de deux chaînes de marche	98 000 € TTC
total	250 000 € TTC

L'opération globalisée 2006 bâtiments et dépôts - opération 1309 - complément : 62 000 €

Par délibération n° 2006-3185, le conseil de Communauté a approuvé une première individualisation d'autorisation de programme relatif à la remise en fonctionnement en urgence de trois ascenseurs dans le quartier du Tonkin notamment pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux équipements publics et dalles piétonnes de ce quartier (76 000 €).

Le présent paragraphe concerne des travaux à engager sur des bâtiments affectés aux services communautaires :

- direction des ressources humaines - centre de formation communautaire de Saint Fons - mise en place d'un dallage sur les espaces extérieurs	17 000 € TTC
- direction logistique et bâtiment - ateliers de Vaulx en Velin - étanchéité des toitures terrasses des bureaux et mise en place de films UV sur les vitrages	15 000 € TTC
- Clip : aménagement de bureaux et installation d'une unité de rafraîchissement et divers équipements électriques dans le local répartiteur informatique et télécom	
Les travaux permettront de rendre indépendant ce local vis-à-vis des installations générales du bâtiment et ainsi mieux maîtriser les dépenses d'énergie pour le bâtiment	30 000 € TTC
total	62 000 € TTC

Ce programme complémentaire porte le montant de l'individualisation de programme à 138 000 €TTC.

L'opération globalisée 2006 - centre Elie Vignal - opération à créer : 45 000 €

Le centre Elie Vignal est un établissement scolaire (de la 6° à la terminale) pour enfants handicapés ou malades situé rue de Margnolles à Caluire et Cuire. Cet établissement, propriété de la Communauté urbaine, ne relève plus de la compétence communautaire ; une réflexion est en cours pour un rattachement à terme aux collectivités régionale ou départementale.

Dans l'immédiat, il convient d'assurer son fonctionnement et de réaliser des travaux liés à la sécurité des élèves et personnels :

- salle de sport (actuellement en carrelage non conforme à la pratique sportive) mise en place d'un sol sportif de type PVC soudé pour améliorer la sécurité des élèves handicapés dans la pratique sportive (chutes dérapages, etc.)	21 000 € TTC
- réfectoire élèves et personnels - (carrelage actuel sous pression, décollé et soufflé) pose d'un carrelage adapté	24 000 € TTC
total	45 000 € TTC

L'hôtel de Communauté - centrale solaire photovoltaïque - opération à créer : 260 000 €

La Communauté urbaine est engagée depuis de nombreuses années pour un développement durable au service de tous au travers de diverses actions dont l'Agenda 21.

Dans ses domaines de compétences (construction et maintenance des bâtiments, gestion des énergies), la direction logistique et bâtiment s'est plus particulièrement intéressée aux thèmes visant à :

- élargir le concept HQE (haute qualité environnementale) de l'habitat vers le monde économique,
- intégrer les énergies renouvelables dans les projets pour participer à la lutte contre l'effet de serre,
- impulser des changements de comportement et générer des économies d'énergie notamment dans les locaux tertiaires,
- avancer par l'exemple ou l'innovation.

Le présent rapport s'inscrit dans la démarche de lutte contre l'effet de serre. En effet, il est proposé d'installer en toiture terrasse de la galette de l'hôtel de Communauté une centrale solaire photovoltaïque raccordée au réseau. C'est un système de production d'énergie électrique connecté en parallèle sur le réseau d'alimentation du bâtiment.

Cette centrale serait constituée de modules photovoltaïques raccordés au réseau EDF grâce à des onduleurs. Le courant produit est ainsi injecté dans le réseau de distribution d'électricité.

EDF est tenu de racheter l'électricité produite à un tarif défini par décret (actuellement environ 0,15 € HT le kWh et évolution attendue à 0,30 € HT le kWh) en contrepartie de la taxe CSPE (contribution au service public de l'électricité) versée par tout abonné. Ce prélèvement alimente un fonds de solidarité et permet ainsi d'acheter cette énergie renouvelable à un tarif supérieur au tarif de vente. Aujourd'hui, le prix moyen d'achat pour les différents usages bâtiments de la Communauté urbaine est de 0,07 € HT/kWh.

La vente d'électricité à EDF dans ce contexte représenterait une recette de l'ordre de 6 000 € (suivant évolution de la réglementation : 12 000 €).

Les travaux à réaliser visent une installation de 300 mètres carrés répondant aux caractéristiques suivantes :

- puissance prévisible : 35 Kwc,
- production prévisible : 36 000 Kwh/an,
- économie de CO₂ : 1,4 tonne /an, soit 40 g de CO₂ évités / kWh d'électricité consommé.

Les travaux sont estimés à 217 000 € HT, soit 259 532 € TTC et pourraient faire l'objet d'une subvention de la Région à hauteur de 68 000 € TTC d'aide à la décision et à la mise en place d'installation de production d'énergie renouvelable.

Circuit décisionnel : ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable du pôle finances et moyens le 2 mai 2006 et du Bureau le 22 mai 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux pour les bâtiments communautaires.

2° - Autorise l'individualisation de l'autorisation de programme AP10 maintenance et renouvellement :

- pour le centre d'échanges de Lyon-Perrache - opération globalisée 2006 pour un montant de 250 000 € en dépenses,
- pour divers bâtiments et dépôts communautaires - complément d'individualisation pour l'opération globalisée 2006 n° 1309 pour un montant de 62 000 € en dépenses,
- pour le centre Elie Vignal - opération globalisée 2006 - pour un montant de 45 000 € en dépenses,
- pour l'hôtel de Communauté - installation d'une centrale solaire photovoltaïque - opération individualisée pour un montant de 260 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,